



PRÉFET DE LA REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

CABINET
Mission vie citoyenne



Dossier N° 2013/VM

Marseille, le - 2 DEC. 2013

Madame la Conseillère Régionale,

Vous avez souhaité appeler mon attention sur la situation de la profession des biologistes touchée par l'arrêté du 17 novembre 2012 définissant les conditions justificatives de l'entrée effective d'un laboratoire de biologie médicale dans une démarche d'accréditation par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC).

Le syndicat des biologistes praticien BIOPRAT dénonce les pressions exercées sur leur secteur ainsi que les contraintes disproportionnées qui pèseraient sur eux.

J'ai l'honneur de vous informer que je fais procéder à un examen attentif de cette requête, et ne manquerai pas de vous tenir informée de la suite qui aura pu lui être réservée.

Je vous prie d'agréer, Madame la Conseillère Régionale, l'expression de ma considération distinguée. *W. W. W.*

Le préfet,

Michel CADOT

Madame Marie-Françoise PALLOIX
Ancienne Conseillère Régionale
Conseillère d'Arrondissement du 4ème secteur
2ème Vice-Présidente de la Communauté Urbaine MPM
Pavillon Daviel
13002 Marseille